

PAS-DE-CALAIS

Propriétaires-bailleurs, c'est pour vous !

**Assurez-vous un investissement rentable et sécurisé.
Avec SOLIHA Pas-de-Calais, louez solidaire et défiscalisez jusqu'à 85 %
de vos revenus fonciers !**

Nous sommes membres du Mouvement national SOLIHA, 1^{er} réseau associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat. Notre objectif est de favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes à revenus modestes.

En passant, par notre organisme agréé en intermédiation locative, vous pourriez prétendre à une **déduction fiscale de 85 %** de vos revenus fonciers bruts si, en plus de conventionner votre bien avec l'Anah, vous nous en confiez la **gestion**. Nous disposons de la carte professionnelle « Gestion immobilière ».

C'est l'Anah qui fixe le montant du loyer maximal à respecter figurant dans la convention, en fonction du niveau des loyers de marché et de la situation géographique des logements.

Il existe **3 types de conventionnements** :

- Intermédiaire (loyer proche du loyer libre) ;
- Social (loyer modéré) ;
- Très social (loyer très modéré).

En outre, l'Anah octroie, sous conditions, une **prime de 1 000 €** pour inciter les bailleurs à louer leurs biens en loyer conventionné social ou très social.

SOLIHA propose également à ses clients :

- Une **garantie VISALE** : c'est une assurance impayés qui couvre jusqu'à 36 mois d'impayés (**cautionnement gratuit** pour le bailleur et le locataire) ;
- Une **assurance dégradation immobilières et protection juridique**.

N'hésitez plus, contactez le service gestion locative, pour plus de renseignements et voir nos conditions, au 03.21.98.17.21 ou par courriel : iml.62@solihafr ou sur notre site : www.solihafr